

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE (7.1)

L'an deux mille vingt-trois, le 06 mars à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, maire**.

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	24
Nombre de conseillers votants :	33
Date de convocation du Conseil :	27 février 2023
Date d'affichage de la convocation :	27 février 2023

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYENNINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, COSSARD, DA SILVA DIAMANTINO, GIET, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, LEVITRE, ROBBEZ, SIGAUD, MAZET, JUILLARD (conseillers).

Pouvoirs :

Mme ZELLER donne pouvoir à Mme GILLET,
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,
M. PELLETIER donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. MOLINAS donne pouvoir à M. MAZET,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,
M. DANGUY donne pouvoir à M. CADOUX,
M. DUBOUT donne pouvoir à M. JUILLARD,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT

Le conseil municipal,

VU le compte administratif 2022 du budget général de la commune,

VU la note de synthèse,

VU le compte-rendu de la commission Finances et Intercommunalité du 22 février 2023,

CONSIDÉRANT le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2022 du budget général de la commune et les restes à réaliser 2022 reportés sur 2023,

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur le maire, le résultat de la section d'investissement étant déficitaire de 4 051 263,91 €, d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement à hauteur 4 942 854,91 €, pour combler le besoin de financement de la section investissement, le solde du résultat de fonctionnement, à savoir 4 863 769,03 €, étant reporté en excédent de fonctionnement antérieur,

.../...

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'affecter la somme de 4 942 854,91 € en section d'investissement du budget primitif 2023, article 1068,
- **DÉCIDE** d'inscrire le solde du résultat de fonctionnement 2022, à savoir 4 863 769,03 € au compte 002 (excédent antérieur de la section de fonctionnement) du budget primitif 2023.

Madame GARNIER-SIMON, Messieurs JUILLARD, DUBOUT (par procuration) et BOCQUET (par procuration) se sont abstenus.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le

ID : 001-210101739-20230308-2023_020_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 09 mars 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 09 mars 2023.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 mars 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND

